



Assemblée constituante
Case postale 3919
1211 Genève 3

Aux représentant-e-s des médias

Genève, le 25 juin 2010

Communiqué de presse

Pour ses séances estivales, l'Assemblée constituante genevoise quitte l'Hôtel-de-Ville pour le Centre international de conférences de Genève (CICG). C'est au tour de la commission thématique 3 « Institutions : les trois pouvoirs » de présenter ses travaux. Ses thèses relatives aux institutions seront débattues et soumises au vote lors de quatre séances plénières qui se tiendront les 1^{er} juillet, 26 août, 2 et 7 septembre 2010 (les trois premières au CICG, la dernière à l'Hôtel-de-Ville).

La première séance débutera avec un débat sur la parité, qui est une thématique commune à la commission des droits politiques et à celle des institutions.

Le rapport de la commission 3 se compose, outre d'un rapport général rédigé par son président, M. Lionel Halpérin, de quatre rapports dits « sectoriels » couvrant les domaines suivants :

- 301 Législatif (rapporteuse : Mme Louise Kasser, 079 560 13 24)
- 302 Exécutif (rapporteur : M. Claude Demole, 079 200 69 82)
- 303 Pouvoir judiciaire (rapporteur : M. David Lachat, 022 819 15 15)
- 304 Etablissements de droit public autonomes & Organes de surveillance (rapporteur : M. Patrick-Etienne Dimier, 022 320 38 81)

Les principales nouveautés proposées dans ces rapports sont :

Législatif et exécutif : allongement de la législature de quatre à cinq ans (pour plus d'efficacité), élection du Conseil d'Etat au système majoritaire à deux tours (système vaudois), élection d'un président du Conseil d'Etat pour toute la législature, création d'un département présidentiel

Pouvoir judiciaire : modification du système d'élection des juges (avec un système de présélection), modification de la composition du Conseil supérieur de la magistrature

Etablissements de droit public autonomes & Organes de surveillance : décision de ne pas faire figurer de liste de ces établissements dans la Constitution (exception faite de l'Hospice général), interdiction aux conseillers d'Etat et aux députés de siéger dans leurs organes de gouvernance, révision du système des organes de surveillance.

Les rapports sont disponibles sur www.ge.ch/constituante à l'adresse suivante:
http://www.ge.ch/constituante/rapport_these/rapport_these.asp?comm=176

Contacts :

- Lionel Halpérin, président de la commission 3 022 839 70 00
- Les rapporteurs de la commission 3 (voir ci-dessus)
- Fabienne Bouvier, chargée de la communication 022 546 87 12